



www.transparencymaroc.ma
TRANSPARENCY MAROC
Observatoire de la corruption
onc@menara.ma

Juillet 2009

Revue de presse hebdomadaire n°68

**Semaine :
Du 18 Juillet au 24 Juillet 2009**

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la
Corruption**

18-19/07/2009

"Utile et publique"

Trois ans après avoir déposé une demande de « reconnaissance » d'utilité publique, Transparency Maroc a décroché son label. « Cela va nous permettre de recevoir des fonds publics et nous ouvrira les portes de certaines entreprises privées », pronostique Kamal Mesbahi, membre de TM. « Mais nous ne perdrons pas notre indépendance par rapport à l'Etat », rassure notre source.

Tel Quel

Etablissements publics : des caisses noires aux belles privatisables

La commission d'enquête, dépêchée par le parlement le 12 juillet 2000, sur les malversations au sein du Crédit Immobilier et Hôtelier a montré de graves réalités, entre autres le trafic d'influence, le laxisme des organismes de contrôle, les dépenses excessives, les distributions de dividendes fictifs, etc... La chambre des conseillers a aussi diligenté une commission d'enquête pour la Caisse de Sécurité Sociale ; le dossier noir du projet immobilier Hassan II a conduit deux puissants personnages de l'ancien règne à la case de prison.

Tel Quel

20/07/2009

Plainte contre le Wali d'Agadir à propos de la passation du marché de transport urbain

La société d'Agadir Europe Automobile « Gap » spécialisée dans le transport urbain a déposé une plainte auprès du tribunal administratif contre le Wali de la région de Souss- Massa – Deraa et un agent de la préfecture d'Agadir. Elle estime que l'attribution du marché de gestion du transport urbain de la ville à la société « Alza » a été entaché de favoritisme et demande l'ouverture d'une enquête sur cette affaire.

Al Jarida

A Rommani, des citoyens demandent qu'il soit mis fin aux abus de deux agents de police

Des citoyens de la ville de Rommani demandent qu'il soit mis fin aux abus de deux agents de la police. Des chauffeurs les accusent de chantage dans les barrages situés à proximité des Souk hebdomadaires pour les contraindre à verser des pots-de-vin. Par ailleurs, les habitants du quartier Ennahda se plaignent d'arrestations illégales de jeunes de la région.

Al Jarida

Utilité publique : club fermé

Transparency Maroc vient enfin d'être reconnue association d'utilité publique après deux ans d'attente. Rappelons que ce statut très prisé des associations est accordé au compte-gouttes par le secrétariat général du gouvernement. « Il constitue une caution morale de l'action des associations, de la part de l'Etat et permet de bénéficier d'exonérations fiscales ».

Le Journal

Le PSU dénonce des irrégularités à Tata

La section du PSU dans la province de Tata, dénonce avec vigueur les irrégularités et les abus qui ont entaché les communales du 12 juin 2009, ainsi que « les accusations fortuites adressées aux militants de gauche par la droite obscurantiste ». Le parti assure enfin que ses conseillers continueront à servir les intérêts des citoyens.

Le soir

21/07/2009

Settat : des irrégularités électorales

Des irrégularités ont marqué les campagnes électorales des chambres professionnelles à Settat. Certaines sources affirment que le représentant d'une liste électorale distribue des machines à coudre et organise des festins pour attirer les électeurs.

Rissalat Al Oumma

Achat des voix pour l'élection des chambres d'agriculture dans la commune de Hrara

Selon certaines sources, un élu au scrutin du 12 juin dernier, dans la commune de Hrara à Safi, entame une campagne électorale au profit de l'ex-président de la commune, dans le cadre des élections des chambres d'agriculture. Cet élu parcourt les différentes communes pour acheter les voix des agriculteurs.

Bayane Al Yaoum

El Feraâ revient étonnamment à la charge

A leur grande surprise, les militants de la commission nationale élargie des délégués et administrateurs de la Mutuelle Générale du personnel des administrations publiques constatent que Mohamed El Feraâ les a précédés en déposant sa candidature. Ce qui est illégal, puisque non conforme au dahir régissant la Mutuelle. Les autorités compétentes sont appelées, conformément à l'article 26 de ce dahir, à appliquer les dispositions légales en vigueur et à rejeter la candidature de Mohamed El Feraâ.

Libération

Laâyoune : les autorités locales refusent d'exécuter une décision judiciaire

Des responsables de l'administration territoriale dans plusieurs villes et régions ne cessent de différer l'exécution de décisions judiciaires et administratives en relation avec le processus électoral en cours dans le pays. A ce propos, Me Ali Bouta, avocat au barreau d'Agadir, a adressé une lettre, au Premier ministre, au ministre de l'Intérieur et au Wali de la région de Laâyoune – Boujdour, concernant le refus des autorités de la wilaya de Laâyoune d'exécuter des jugements en relation avec l'inscription sur les listes de personnes ne disposant pas de la qualité légale.

22/07/2009

L'Opinion

Le wali de Marrakech -Tensift - El haouz déchargé de ses fonctions

Le wali de la région Marrakech-Tensift-El Haouz, M. Mounir Chraïbi, a été déchargé de ses fonctions, à la suite du rapport établi par la commission centrale du ministère de l'Intérieur sur les circonstances ayant trait aux élections dans la circonscription de Ménara à Marrakech, annonce mardi un communiqué du ministère de l'intérieur. Le communiqué précise que « le rapport a conclu à l'existence de grands dysfonctionnements au niveau de l'organisation et de la coordination au sein des services administratifs de la Wilaya. Il a ainsi été décidé de décharger M. Mounir Chraïbi de ses fonctions en tant que wali de la région Marrakech-Tensift-El Haouz », ajoute la même source. Le ministère de l'Intérieur ajoute qu'il a été également décidé de procéder à « la restructuration et la réorganisation des différents services de la wilaya ».

MAP

Rapport : la corruption sévit sur les routes

Selon le rapport de l'Instance Centrale de prévention de la corruption, présenté hier à Rabat, la corruption prolifère sur les routes nationales. Le rapport met également l'accent sur les irrégularités qui entachent le système judiciaire et affectent sa transparence et son indépendance. Par ailleurs, l'étude menée par l'ICPC sur l'évaluation du programme gouvernemental d'action anti-corruption révèle des insuffisances au niveau de l'arsenal juridique et institutionnel.

Al Massae

Un milliard et demi de centimes pour la lutte contre la corruption au Maroc

Un budget estimé à 15 millions de DH a été consacré à l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) pour l'année 2009. L'ICPC affirme dans son premier bilan que la corruption sévit au Maroc dans différents secteurs, ce qui explique le recul de son classement dans l'indice de perception de la corruption. En effet, le Maroc est passé de la 37^{ème} position en 2000 à la 80^{ème} position en 2008.

Annahar Al Maghribiya

La propagation de la corruption au Maroc : point de presse de A. Abouddrar

Lors du point de presse organisé hier à Rabat, M. Abouddrar, président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption, a déclaré que la lutte contre la corruption nécessite la mise en place d'une stratégie claire ainsi que la participation de tous. Rappelant le classement mondial du Maroc dans l'indice de perception de la corruption, M. Abouddrar a précisé que l'arsenal juridique et institutionnel reste insuffisant et a appelé à un redoublement d'efforts pour enrichir et mettre en œuvre certaines des dispositions de cet arsenal afin d'assurer son harmonisation avec les standards internationaux.

Al Haraka

Lutter contre la corruption : assurer la protection des témoins

L'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) vient de rendre public son premier rapport. Au-delà du constat établi quant à l'enracinement de ce mal dans le corps de la société, ladite Instance propose quelques pistes susceptibles d'apporter de l'eau au moulin d'un exécutif dont le programme de lutte est jugé encore en deçà des attentes. Une des pistes ainsi sondées se réfère à la protection légale des témoins qui dénoncent les actes de corruption.

Al Bayane

Abouddrar : « Nous ne sommes pas Zorro »

37 plaintes que l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC) a reçues depuis sa mise en place. Un chiffre qui peut paraître ridicule par rapport à l'ampleur du phénomène de la corruption. Mais le président de ICPC, Abdessalam Abouddrar, a une explication : « d'abord, il y a un problème de crédibilité depuis toujours dû au fait que très souvent, il n'y a pas de suite aux plaintes ». Mais attention, prévient son président, « l'ICPC n'est pas Zorro ».

L'Economiste

Abdessalam Abouddrar a reçu 37 plaintes en six mois

Entre Janvier et Juin 2009, l'Instance centrale de prévention de la corruption a reçu 37 plaintes relatives notamment à la corruption, l'extorsion, le détournement de fonds, le trafic d'influence, ...etc, qui concernent de larges secteurs et couvrent la majorité des régions du Royaume. De plus, cette institution consultative a reçu également deux demandes de consultation. Une du ministère de la Justice, l'autre du ministère de l'Intérieur.

Aujourd'hui Le Maroc

Almoatassim affirme : le prix de la voix a atteint 2000 Dhs !

Les campagnes électorales pour l'élection des membres des Chambres professionnelles connaissent toutes les formes de violations électorales, a annoncé M. Jamaa Almoatassim, président de la commission centrale des élections du PJD. Il a déclaré par ailleurs que ces violations sont nombreuses dans les arrondissements qui permettent de remporter des sièges à la chambre des conseillers. Il a précisé que le prix de la voix a dépassé 2000 DH.

Attajdid

Le président de la commune de Youssoufia (Rabat) condamné à deux ans de prison ferme

Le président de la commune de Youssoufia (Rabat), Saïd Yabou, a été condamné mardi par le tribunal de première instance de Rabat, à deux ans de prison ferme et une amende de 500 DH au profit du Trésor public. Elu en juin 2009, à la tête de l'arrondissement de Youssoufia, Saïd Yabou, avocat de métier, est impliqué dans une affaire d'escroquerie. Signalons que Yabou qui a représenté l'Istiqlal aux élections communales, a pu remporter la présidence de Youssoufia, grâce au soutien de la majorité constituée autour du Parti de la justice et du développement (PJD).

Le Matin

23/07/2009

Rapport FMARED sur les élections communales

Le rapport du Forum Marocain de la Recherche en Démocratie (FMARED), présenté hier à Rabat lors d'une conférence de presse, souligne que les élections n'ont pas atteint le niveau de compétitivité souhaité, en raison de la «personnalisation» du processus électoral au profit du candidat tête de liste et au détriment des autres postulants, de la corruption de candidats et de la présentation de données tronquées sur les candidats. L'étude menée par l'ONG révèle également diverses irrégularités qui ont marqué la campagne électorale dont l'utilisation de l'argent pour l'achat des voix et l'exploitation des enfants. Le discours politique utilisé lors de la campagne électorale, a joué plutôt sur les sensibilités tribales, au détriment d'une véritable émulation politique fondée sur le mérite et la compétence. Le rapport relève, en outre, que dans leur course pour la présidence des conseils, certains partis politiques ont eu recours à des alliances qui ne convergeaient pas nécessairement avec leurs référents idéologiques ou politiques, obéissant plutôt à une logique d'intérêt.

Al Massae

Abouddrar : le Maroc doit créer plus d'une instance pour lutter contre la corruption

Lors d'un entretien accordé au journal Al Massae, le président de l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), Abdeslam Abouddrar, a précisé que le travail de l'instance est d'abord préventif ; l'ICPC ne peut ainsi ni déférer les affaires devant la justice ni se constituer partie civile. Cependant, la loi permet à l'instance d'accéder aux informations qu'elle juge utiles et de travailler en coordination avec le gouvernement et les différentes administrations. Il a rappelé également que l'instance a un rôle de supervision et de suivi de la mise en œuvre des recommandations. Enfin, il a précisé que la lutte contre la corruption nécessite la création d'autres instances ainsi que la mise en place d'une stratégie intégrée.

Al Massae

Commune de Ouled Hcine, province d'El Jadida : Une affaire de faux et d'usage de faux devant le juge d'instruction

L'opinion publique Jdidie et les habitants de la commune rurale d'Ouled Hcine suivent avec intérêt l'affaire présentée devant le juge d'instruction de la Cour d'appel d'El Jadida, dans laquelle sont accusées quatre personnes pour faux et usage de faux. Selon les déclarations des victimes, El Mostapha H. et ses deux fils, les quatre accusés ont eu recours à l'élaboration et à l'usage d'une attestation adoulaire pour procéder à une demande de radiation de leurs noms (ceux des victimes) des listes électorales de la commune rurale en question pour le suffrage du 12 juin dernier. Après avoir obtenu gain de cause, la demande reposant uniquement sur l'attestation adoulaire a été heureusement annulée grâce à certains documents officiels clés notamment des attestations de résidence à Ouled Hcine.

L'Opinion

Municipalité de Tamlalt : le président commence son second mandat par des irrégularités

Le président du conseil municipal de la ville de Tamlalt s'est absenté de la réunion initiée par l'opposition et qui prévoyait dans son ordre du jour la discussion du procès verbal de passation des pouvoirs, la prolifération de l'habitat anarchique et le manque de transparence dans la cession des terrains. En conséquence, l'opposition a déposé une plainte auprès du Wali et du ministre de l'Intérieur demandant leur intervention pour imposer le respect de la loi et des dispositions de la charte communale.

Bayane Al Yaoum

24/07/2009

El Khyari menace de présenter de nouveaux documents sur la fraude électorale à Marrakech

Le secrétaire du Front des Forces Démocratiques (FFD) a exprimé sa satisfaction quant à la décision du tribunal administratif de Marrakech concernant l'annulation des résultats des élections dans l'arrondissement Ménara, à la suite du recours déposé par la tête de la liste du FFD. Par ailleurs, le responsable régional du parti, Ibrahim EL Srout, déclare que le FFD détient des documents prouvant les irrégularités qui ont marqué la campagne électorale à Marrakech, que le parti envisage de présenter devant le tribunal administratif lors de l'appel.

Al Maghribia

Condamnation des agents filmés par le Sniper de Sidi Ifni

Le tribunal de première instance d'Agadir, a condamné huit agents de la Sûreté et de la Gendarmerie à quatre mois de prison et à 1000 DH d'amende à la suite de la vidéo publiée par le Sniper de Sidi Ifni les montrant en flagrant délit de corruption. Les gendarmes ont été démis de leur fonction. Par ailleurs, le commandement général de la Gendarmerie Royale a décidé de muter le chef du centre territorial de la brigade de la Gendarmerie Royale de Tiznit à la Gendarmerie Royale régionale à Agadir.

Al Jarida

Le Maroc classé 93ème dans l'indice des Etats en échec

La célèbre revue américaine Foreign Policy vient de publier la liste des pays du monde les plus vulnérables. D'après les résultats du rapport du groupe de réflexion FFP (Fund for Peace) basé à Washington, le Maroc occupe la 93ème position sur 178 pays au niveau international dans « l'indice des Etats en échec », alors qu'il a occupé, en 2007, la 86ème position. Selon ce rapport, le Maroc qui est classé 11ème sur l'ensemble des Pays Arabes concernés par l'étude, a été surclassé par des pays comme l'Egypte, la Mauritanie, l'Algérie, la Jordanie et l'Arabie Saoudite, et mieux classé que d'autres pays comme la Lybie et la Tunisie. Selon le même rapport, plusieurs indicateurs participent dans cet état de choses : économie (7,8 points), inégalités de développement (7,8), violations généralisées des droits de l'Homme (7,4), pression démographique (7), violences communautaires (6,8), détérioration graduelle des services publics (6,5), intervention d'autres puissances (4,2)...etc. Chacun des indicateurs allant de 0 à 10. 0 étant la plus faible intensité (le plus stable) et 10 la plus haute intensité (le moins stable).

Attajdid